

Termes de Référence

Recrutement d'un(e) Consultant(e) International(e) pour la Coordination des activités dans le domaine de l'économie bleue

1. Contexte

L'économie bleue offre une voie de développement durable et de prospérité pour les sept pays d'Afrique définis comme les États Insulaires Africains (EIA). Le Cap-Vert, les Comores, la Guinée-Bissau, Madagascar, Maurice, São Tomé et Príncipe et les Seychelles sont dotés de ressources océaniques qui peuvent être transformées en emplois et en activités génératrices de richesses pour soutenir les moyens de subsistance de leur population. Le développement des secteurs océaniques et connexes dans l'économie bleue a un grand potentiel pour répondre aux nombreuses préoccupations économiques et sociales de l'EIA, telles que le niveau élevé de pauvreté, le niveau élevé du chômage - en particulier chez les jeunes - le niveau élevé d'informalité, le faible niveau de protection sociale, les préoccupations environnementales, la migration de travail non planifiée, le manque de sécurité alimentaire et l'inégalité entre les sexes qui est omniprésente.

Chacun des sept EIA reconnaît l'importance et la signification de l'économie bleue pour l'avenir du développement national. Les délibérations des représentants des EIA lors de la conférence régionale "Créer un avenir de travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les États insulaires africains" ont mis en évidence l'engagement des gouvernements et des partenaires sociaux à développer davantage l'économie bleue pour relever les défis socio-économiques mentionnés ci-dessus. Le développement de secteurs basés sur l'océan tels que la pêche, les plaques tournantes pour les produits de la mer, le transport maritime, les services portuaires et le tourisme côtier, entre autres, sont reflétés dans les perspectives énoncées et les plans de développement nationaux des EIA. Cependant, le développement de l'économie bleue nécessite une intégration des politiques ainsi que des actions en aval intégrées et de soutien mutuel dans divers secteurs de l'économie afin de créer un environnement favorable qui incite et favorise l'investissement et l'emploi.

Les EIA ne sont pas encore en mesure d'exploiter pleinement les potentiels des secteurs de l'économie bleue. Si les possibilités de création d'emplois et d'activités génératrices de richesses sont clairement visibles, il n'est pas simple de les transformer en actions concrètes.

L'économie bleue est une vaste construction de zones océaniques et de zones connexes: chacune est constituée d'une interaction unique et complexe entre les sphères économique, social, environnemental et d'ingénierie, qui doit être prise en compte de manière prudente et complète dans les stratégies de développement. Les EIA sont confrontés à de graves problèmes sociaux tels que la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, les préoccupations environnementales, le faible accès aux soins et la malnutrition et cela affecte le bien-être de la population actuelle et de la génération future. Il est alors urgent d'investir dans l'économie bleue de manière durable afin de créer des emplois adaptés et de soutenir le développement d'entreprises durables.

C'est dans ce contexte que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a défini le développement de l'économie bleue comme une de ses priorités en Afrique à travers la déclaration d'Abidjan et son plan de mise en œuvre. De plus, un programme continental a été développé pour définir des actions concrètes dans ce domaine et il convient actuellement de réaliser les activités définies suivant les ressources disponibles. Plus particulièrement, l'OIT va mettre en œuvre jusqu'en décembre 2021, un projet spécifique portant sur les activités suivantes : (i) Actualisation du programme continental assorti d'un budget et d'un document de mobilisation de ressources, (ii) Renforcement de capacités des jeunes à travers des formations professionnelles et des appui-conseils dans les métiers de l'économie bleue en vue de leur insertion économique et leur accès à l'emploi décent.

Le Bureau de pays de l'OIT à Antananarivo compte ainsi recruter un(e) consultant(e) international(e) pour assurer la coordination de ces activités et renforcer la mobilisation de ressources.

Il est à noter que toutes les actions à mener dans le cadre de cette mission de consultance sont en alignement avec les cadres d'intervention de l'OIT, notamment l'Agenda 2030, l'Agenda 2063 pour l'Afrique, la Déclaration d'Abidjan, le Programme et Budget 2020-2021, l'Initiative de l'OIT pour l'action climatique au service de l'emploi adoptée lors du Sommet sur le climat de 2019, la Déclaration du Centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail de 2019, le Plan d'action régional et la Décision 2 sur l'économie bleue du 35^e Conseil des Ministres de la COI le 20 mai 2021, les PND, les stratégies de développement de l'économie bleue, les UNDAF/UNSDCF et les PPTD des pays concernés.

2. Objectif

La mission du/de la consultant(e) a un double objectif de : (i) assurer la coordination et le suivi des activités prévues dans le cadre du projet sur l'économie bleue ; (ii) initier et accélérer le processus de mobilisation de ressources pour renforcer la mise en œuvre du programme continental.

3. Supervision

Le/La consultant(e) travaillera sous la supervision directe du Directeur du Bureau de Pays de l'OIT à Antananarivo, mais sera également sous la co-supervision des Directeurs des Bureaux de Dakar et de Yaoundé en ce qui concerne les activités dans leurs pays d'intervention.

Il/Elle devra également collaborer avec tous les Spécialistes concernés ainsi que l'ensemble du staff de la programmation et de l'Administration des Bureaux de Pays.

4. Description des tâches

Dans le cadre de cette mission, le/la consultant(e) est appelé(e) à exécuter les tâches suivantes :

1. Appuyer l'identification des besoins, des cibles, des zones d'intervention, des secteurs et métiers d'intervention ;
2. Consolider le plan de travail et de suivi technique et financier des activités ;
3. Donner des conseils techniques et orientations nécessaires pour la mise en œuvre des activités au niveau des pays d'intervention ;

4. Superviser le travail du consultant en charge de l'actualisation du programme continental assorti du budget et du document de stratégie de mobilisation de ressources ;
5. Organiser l'atelier de validation du programme continental sur l'économie bleue ;
6. Assurer la coordination et le suivi des actions aux niveaux régional et national ;
7. Superviser le travail des prestataires et des collaborateurs externes ;
8. Effectuer des missions sur les sites d'intervention de manière indépendante ou avec la participation du staff de l'OIT ou des partenaires ;
9. Elaborer le rapport d'activités consolidant les résultats atteints, les contraintes, les leçons apprises et les recommandations pertinentes ;
10. Contribuer à la rédaction du rapport régional de suivi de la Déclaration d'Abidjan, notamment la partie sur l'économie bleue et d'autres rapports requis dans ce domaine ;
11. Assurer la qualité des documents techniques et rapports en relation avec l'économie bleue ;
12. Initier et gérer le processus de mobilisation de ressources sur la base du document de stratégie mobilisation de ressources ;
13. Participer à des conférences, séminaires, ateliers, sessions de formation et réunions selon les besoins ;
14. Fournir au Directeur de l'OIT des informations régulières notamment celles nécessitant une prise de décision
15. Assurer le respect des règles et règlements de l'OIT pour les questions financières et administratives et veiller à ce que toutes les obligations soient remplies en temps voulu et que les résultats escomptés des activités soient atteints ;
16. Organiser des réunions techniques ou de suivi des activités suivant les besoins ;
17. Aider à la programmation des activités pour le biennium 2022-2023 ;
18. Apporter tout autre appui nécessaire pour la promotion de l'économie bleue.

5. Qualifications requises

Éducation

Titulaire d'un Master ou équivalent au minimum en sciences sociales, économiques, environnementales ou dans des domaines similaires.

Expériences

- Au moins dix ans d'expériences professionnelles au niveau national et international dans le domaine de l'économie bleue.
- Au moins cinq ans d'expérience en gestion et en suivi de projet.
- Expériences dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, du développement rural, de l'environnement.

Connaissances requises

- Problématique des Etats Insulaires ;
- Economie bleue ;
- Mandats de l'OIT et des Nations Unies ;
- Gestion axée sur les résultats ;
- Théorie de changement ;
- Bonne notion des quatre piliers du travail décent ;
- Maitrise de l'écosystème des PTF intervenant dans l'économie bleue.

Langues

- Maîtrise du français et de l'anglais. Le portugais serait un plus.

Compétences

- Solides compétences analytiques et rédactionnelles ;
- Capacité à communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit et à interagir avec tact et diplomatie ;
- Capacité à travailler efficacement avec une équipe multiculturelle et interdisciplinaire ;
- Capacité à travailler de manière indépendante, rapide, précise, à prendre des initiatives et des responsabilités ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter les délais ;
- Maîtrise de Microsoft Word, Power Point, Excel, des navigateurs web et des applications de base de données.

6. Livrables

Le/La consultant(e) international(e) fournira à l'OIT :

- Une semaine après la signature du contrat : Plan de travail et de suivi des activités ;
- A la fin de chaque mois : Rapport mensuel d'activités avec mention des résultats atteints, des contraintes, des leçons apprises et des recommandations pertinentes ;
- Deux semaines avant la tenue de l'atelier de consultation sur le programme continental qui sera organisé dès que le document actualisé sera disponible: (i) Rapport résumant les priorités du projet PSI, notamment les besoins identifiés, les cibles, les zones d'intervention, les secteurs et métiers d'intervention ; (ii) Programme continental actualisé avec le budget et le document de mobilisation de ressources ;
- Une semaine après l'atelier de consultation : Rapport de l'atelier ;
- A la fin du mandat : Rapport final d'activités avec les résultats consolidés, les perspectives et toutes les annexes nécessaires (liste des partenaires, bénéficiaires, bailleurs potentiels, etc.).

7. Durée du mandat

La durée totale de la mission du/de la consultant(e) est de **5 mois** à compter à compter du mois de juillet et doit prendre fin en novembre 2021.

8. Budget

Tous les dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, expérience similaire, coordonnées des personnes ou institution de référence et offre financière d'honoraires mensuels) devraient parvenir à l'adresse mail suivante : TNR-PROCUREMENT@ilo.org au plus tard le **30 juin 2021** sous la référence **ILO/MDG/EXC/2021/30**.

Les frais de mission seront définis et payés selon les procédures de l'OIT.

Lors des différentes missions à mener, le/la consultant(e) est tenu(e) de se conformer pleinement aux mesures exigées par les autorités nationales, les Nations Unies et l'OIT concernant les voyages nationaux et internationaux dans le contexte de la COVID -19.

9. Modalité de paiement

Le paiement des honoraires et coût de prestation se fera comme suit :

- Premier paiement à la réception du premier rapport d'activités
- Deuxième paiement à la réception du deuxième rapport d'activités
- Troisième paiement à la réception du troisième rapport d'activités

- Quatrième paiement à la réception du quatrième rapport d'activités
- Cinquième paiement à la fin du mandat à la réception du rapport final d'activités à la satisfaction de l'OIT